

Procès-verbal n° 12 de la séance du Conseil intercommunal du 29 septembre 2020

Présents : Voir liste de présences annexée
Présidence : Jean-François Thuillard, Froideville
Secrétaire : Chantal Bovay
Lieu : Collège de la Combe - Cugy
Début : 18h00

Jean-François Thuillard ouvre la séance à 18h05. Il souhaite la bienvenue à tous les membres. Nous nous retrouvons dans la salle de musique du collège de la Combe afin de respecter les normes sanitaires en vigueur. La mise en place de cette séance a été validée par le Préfet.

Ordre du jour

1. Liste de présence, appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2020
3. Informations du Comité de direction
4. Information de la direction de notre établissement
5. Budget scolaire 2021
6. Budget parascolaire 2021
7. Elections du bureau 2021 et complémentaire à la Cogest.
8. Vision ASICE 2035
9. Divers et propositions individuelles
10. Date de la prochaine séance du Conseil intercommunal

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

1. Appel et assermentation

Le Président passe la parole à la secrétaire de notre association, Chantal Bovay, pour l'appel : 14 membres sont présents, 1 a annoncé qu'il aurait du retard et 2 sont excusés.

Les 4 membres du Comité de direction de l'ASICE ainsi que Madame Virginie Dorthe, Directrice de l'établissement, sont également présents.

Jean-François Thuillard procède à l'assermentation d'Alberto Fernandez, représentant du Conseil communal de Cugy, qui remplace Sylvain Amaudruz démissionnaire.

2. Approbation du procès-verbal du 9 juin 2020

Le procès-verbal du 9 juin 2020 est accepté sans avis contraire. Jean-François Thuillard remercie la secrétaire de sa rédaction.

3. Informations du Comité de direction

Jean-Pierre Sterchi prendra la parole au point 8.

Seema Ney :

Elle nous parle du programme de gestion ma cantine qui après quelques petits problèmes de mise en place, fonctionne très bien.

Le Centre d'animation accueille des jeunes dans la cafétéria et en salle de gym étant donné que les locaux du Motty seront disponibles seulement l'été prochain. Le Comité de direction est très satisfait de sa collaboration avec Corentin Wicki, responsable du centre. Nous avons une fréquentation d'environ 40 enfants à midi et l'après-midi nous avons eu un maximum de 8 enfants jusqu'à présent. Le centre est encore peu connu des adolescents et de

leurs parents. De plus, comme jusqu'à présent il a fait beau temps, beaucoup de jeunes restent dehors. Il faudra revoir la participation après les vacances d'automne. Seema Ney nous rappelle que seuls les 7-8P doivent s'inscrire, pour les 9-11, l'accès est libre.

Le Comité de direction a besoin de quelques mois pour voir combien de personnes il faudra pour l'accueil et la surveillance. En effet, les critères sont définis par l'OAJE.

Depuis la rentrée d'août, nous avons fait appel à des auxiliaires qui sont venues en renfort, Corentin Wicki ayant encore beaucoup de choses à mettre en place et n'ayant pas de recul sur la fréquentation à attendre.

Le Comité de direction va se pencher, ces prochaines semaines, avec Corentin Wicki sur une planification plus précise de l'organisation avec le nombre d'auxiliaires nécessaires ainsi que sur la finalisation de l'engagement du 2^{ème} animateur-trice.

Katia Cruchon :

136 élèves sont véhiculés avec nos 4 bus CarPostal. C'est toujours l'entreprise Microgis qui organise les transports. Cette année nous avons au total 3 grands bus de 31 places et un de 21 places. En effet, 2 petits bus ont été remplacés par des grands, ce qui a aidé à la planification des transports, mais cela n'a pas pu supprimer les temps d'attente sur lesquels le Codir et Microgis portent toute leur attention afin de les diminuer au maximum. Dans l'ensemble la rentrée s'est bien passée mais il a fallu quelques petites corrections et des surveillances ont été mises en place sur les différents sites scolaires.

Pierre-Alain Witzig :

Le bâtiment est dans un bon état général. Afin de limiter les frais d'entretien au maximum, c'est notre équipe de conciergerie qui procède aux réparations nécessaires. Pierre-Alain Witzig déplore que le mobilier scolaire subisse des détériorations et que nous soyons impuissants à trouver les fautifs bien que ces dégâts soient faits durant le temps scolaire et en présence des enseignants.

De plus, sur le week-end du jeûne, les treillis situés derrière les buts sur le terrain de sport de la Combe ont été sectionnés. Une plainte a été déposée.

Régulièrement nous trouvons des fenêtres qui sont restées ouvertes et qui ont parfois provoqué des dégâts d'eau.

Des informations sur la chaudière seront données l'an prochain, une étude étant en cours.

Marc Heuschkel désire savoir si l'on a pu découvrir ceux qui ont coupé les treillis grâce aux caméras de surveillance. Pierre-Alain Witzig lui répond que malheureusement cette zone n'est pas couverte par les caméras. Alberto Fernandez demande si l'on ne pourrait pas ajouter des caméras afin de couvrir le terrain. Philippe Flückiger précise que ces caméras filment uniquement en dehors des heures scolaires et que la commune n'a pas l'autorisation de couvrir cette zone. Le règlement pour la pose de caméras est très complexe et les zones restreintes.

Jean-François Thuillard ajoute que comme le bâtiment de la Combe est construit sur du terrain appartenant à la commune de Cugy c'est elle qui a obtenu l'autorisation pour les caméras situées sur le bâtiment.

Laurent Gattlen désire savoir si ces dégâts seront pris en charge par l'assurance. Pierre-Alain Witzig lui répond que nous n'avons pas encore de devis pour la réparation et que comme il y a une franchise de CHF 5'000.00 il y a peu de chance.

Alberto Fernandez désire savoir s'il y a un problème avec le chauffage car ses enfants ont trop chaud ou trop froid. Pierre-Alain Witzig n'est pas au courant de ce problème, il précise aussi que presque chaque année des économies sur le chauffage sont réalisées.

Virginie Dorthe ajoute qu'il est difficile de trouver le bon réglage car ce bâtiment avec toutes les allées et venues d'élèves est une mine à courants d'air. En plus, le soleil tape déjà le matin à l'arrière du bâtiment et bien qu'il s'agisse d'un bâtiment minergie il faut bien aérer les locaux avec tous ces adolescents.

Elle profite d'annoncer que des machines vont passer dans les collèges afin de calculer la qualité de l'air qui y circule.

Bertrand Fahrni précise que ce problème de chauffage n'est pas nouveau car ses enfants s'en plaignaient déjà.

Virginie Dorthe trouve que Pierre-Alain Witzig a été très dur avec ses enseignants et que le but des élèves c'est justement de ne pas être pris en flagrant délit lorsqu'ils font des dégâts, d'où la difficulté à les attraper.

4. Information de la Directrice de notre établissement

Jean-François Thuillard donne la parole Virginie Dorthe.

Virginie Dorthe nous annonce qu'il y a eu un changement parmi les doyens. Le poste de Mme Ritter, qui est partie à la retraite, a été réparti sur 2 nouvelles doyennes une pour les 1-4 P et une pour les 5-6P. Certains postes de doyens ont été réorganisés à l'interne

Une nouvelle secrétaire va débiter dès le 1^{er} octobre. Cette personne s'occupera en partie du secrétariat et en partie de l'économat.

La rentrée s'est dans l'ensemble bien passée et ceci malgré le contexte sanitaire. Cette rentrée est pénible pour les enseignantes des plus petits qui doivent porter un masque toute la journée étant donné qu'elles ne peuvent respecter la distance sanitaire. L'école s'interroge pour savoir à quel moment il faut renvoyer chez eux les enfants qui toussotent et se mouchent.

Laurent Gattlen relève que certains parents ont informé le Conseil communal de leur mécontentement face aux enclassements. Une classe entière de 1P de Froideville descend sur Cugy à la Cavenettaz alors qu'ils sont tous inscrits à l'UAPE de Froideville. Il regrette cette décision d'enclassement et pense qu'une autre solution aurait pu être trouvée. Il souhaite savoir quels sont les éléments de décision.

Virginie Dorthe rappelle que les enclassement dépendent de sa seule compétence. Elle a pris la décision de descendre cette classe car les infrastructures sont insuffisantes sur Froideville.

Lorsqu'elle prépare les enclassements elle doit faire en sorte que le nombre de garçons et de filles soit équilibré, elle doit tenir compte des fratries. Elle précise que plus de la moitié des élèves viennent de fratrie. Elle doit également répartir les enfants qui dysfonctionnent, elle doit tenir compte des inscriptions aux UAPE et dans la mesure du possible tenir compte des antécédents relationnels enseignant-famille. Il y a aussi les enfants qui ont un handicap, ceux qui sont allophone, ceux qui souffrent d'autisme etc. Il en résulte un casse-tête chinois.

N'oublions pas également les inscriptions qui arrivent très tard, les départs non annoncés et surtout le manque de classes.

Laurent Gattlen désire savoir pourquoi c'est une classe de 1P qui a été déplacée.

Virginie Dorthe lui répond qu'en raison des vases communicants il a fallu délocaliser une classe, elle a choisi une classe de 1P car on ne change pas une classe en plein cycle. Elle a également choisi cette classe car tous les élèves sont inscrits à l'UAPE. Elle reconnaît qu'elle n'a pas pensé qu'ils n'étaient pas inscrits tous les mêmes jours mais elle confirme son choix. Celui-ci n'a pas plu aux parents mais il a été soutenu par le département, trois recours ont été déboutés.

Il aurait été possible de caser une salle dans la Fontaine en déplaçant les salles de travaux manuels et de couture, mais il aurait fallu trouver un autre endroit pour y donner ces leçons. Étant donné qu'un joli endroit était à disposition à la Cavenettaz, Virginie Dorthe a choisi celui-ci.

Elle ajoute que l'établissement scolaire travaille en collaboration avec le CoDir et les autorités communales pour trouver des solutions pour les besoins des années futures. Elle relève que ces trois familles frustrées ont généré une telle agitation que la Directrice adjointe de la DGEO s'est déplacée mais elle n'a pas réussi à calmer ces familles qui lancent une pétition.

Laurent Gattlen désire savoir s'il est vrai qu'une classe de 7^{ème} est montée sur Froideville. Virginie Dorthe lui répond qu'il ne s'agit pas d'une classe mais de quelques élèves pour compléter une classe.

Jean-François Thuillard ajoute qu'il faut calmer les parents, une pétition est bien arrivée à la municipalité, celle-ci a l'impression d'éteindre un incendie.

Azdine Bouhedja a rencontré quelqu'un dimanche qui l'a interpellé sur cet enclassement et les transports. Lorsque l'aspect émotionnel est présent, il n'est pas possible de faire entendre quoi que ce soit à ces parents. Il espère que tout se calmera si cette classe peut remonter pour la deuxième année.

Les parents ne comprennent pas qui fait quoi, il suggère donc d'organiser une séance de présentation aux parents afin d'expliquer les rôles de chacun.

5. Budget scolaire 2021

Jean-François Thuillard donne la parole à Laurent Gattlen, rapporteur de la commission de gestion, qui nous lit le rapport de la commission (le rapport est annexé à ce pv).

La parole est donnée à Jean-Pierre Sterchi qui précise quelques points. Le mobilier scolaire, depuis la naissance de l'ASICE, coûte environ 25'000.00/classe. Ce montant comprend l'équipement pour 24 élèves plus le bureau d'enseignants avec 2 corps, une chaise et une grande table supplémentaire.

Il a été demandé en urgence une offre à 3 autres fournisseurs sur un produit défini (une chaise pour élève). Le fournisseur actuel est le moins cher au vu de l'escompte accordé en raison de notre fidélité.

Lors de la construction du collège, un emprunt pour un collège avec un taux d'intérêt à 3.77% à 30 ans semblait être une affaire. C'est sans grand espoir que le Comité de direction a pris rendez-vous avec le Crédit suisse pour étudier un rachat de la dette restante.

Jean-François Thuillard passe en revue les comptes page par page.

Azdine Bouhedja constate qu'il y a sur Froideville une salle supplémentaire au tarif de 35'000.00 sur 5/12, s'agit-il d'une nouvelle construction ou autre ? Jean-Pierre Sterchi lui répond qu'il aura des détails au point 10 de l'ordre du jour mais il s'agit bien d'une classe supplémentaire mais c'est la commune de Froideville qui décidera au final ce qu'elle va faire.

Certains membres ne comprennent pas comment ils peuvent valider un budget alors que les explications viendront au point 8.

Laurent Gattlen précise que l'établissement scolaire a besoin de ces 2 classes, elles peuvent se construire sur Froideville ou ailleurs.

Jean-Pierre Sterchi précise que le tarif de location est de CHF 35'000.00 mais que si la location d'un modulaire coûte moins cher le CoDir pourrait décider de baisser ce tarif pour cette catégorie qui n'avait pas été prévue dans la liste critères !

Jean-Paul Raemy ne voit pas comment il peut aller devant son Conseil en disant qu'ils vont toucher CHF 35'000.00 par classe supplémentaire construite et que par la suite le montant versé soit inférieur. Seema Ney précise que Jean-Pierre Sterchi a parlé d'une location à un tarif inférieur et non d'une construction.

Azdine Bouhedja résume : si on fait une location, l'ASICE ne verse que la location et si c'est une construction c'est les communes qui paient le surplus. Le Comité de direction précise que ce montant de 35'000.00 a été calculé en se basant sur les dernières constructions.

Laurent Gattlen s'interroge, on parle de deux classes pour Morrens alors que sur le budget il n'y en a qu'une. Quel est le chiffre exact ?

Jean-Pierre Sterchi précise qu'il faut au minimum 1 classe pour 2021 mais qu'il en faudra une 2^{ème} de toute façon pour 2022. Morrens ne pourra pas vraisemblablement agrandir en quelques mois le collège de la Marionnaz de 2 classes mais qu'il est possible d'en mettre une à disposition en mettant la salle de musique et la bibliothèque ensemble. Didier Beuchet précise que la commune de Morrens a le projet de mettre 2 salles de classe mais que cela va prendre du temps.

Virginie Dorthe ajoute que le canton a des normes auxquelles les communes doivent répondre. A la rentrée prochaine si on n'a pas des classes en plus, des enfants resteront dans la cour. Il y a urgence car il n'y a plus de possibilité de trouver des solutions boiteuses, elles ont déjà toutes été utilisées.

Thierry Amy dépose une motion d'ordre pour placer le point 8 avant le budget. Il rappelle qu'il s'agit là d'un budget. Il communique au Conseil qu'un copil a été constitué avec les syndics, 2 membres du CoDir pour étudier les besoins du primaire et du secondaire. La Directrice sera invitée à certaines séances.

Nous passons au vote. Cette motion est acceptée avec un avis contraire.

8. Vision ASICE 2035

Jean-Pierre Sterchi nous fait une présentation sur écran des enclassements actuels et a tenu compte, pour les années prochaines, des données des contrôles des habitants de nos communes. Un tableau 2008 à 2023 est affiché.

En 2008, lors de la construction, nous avions 729 élèves. En 2016 nous avons atteint un pic de 1047 élèves et à ce jour 1066 élèves sont annoncés. En 2021, on peut voir que la prévision est élevée.

Concernant le primaire, on voit que c'est vraiment sur Morrens qu'il va manquer des classes, deux ou trois. Jean-Pierre Sterchi souhaite que cette commune travaille en collaboration avec le CoDir sur leur projet. On voit que l'ASICE a aussi besoin de salles complémentaires pour avoir un peu de souplesse.

Pour le secondaire, il faut compter environ 300 élèves par volée et cela va durer au moins 10 ans avec un pic de 322 élèves en 2022. Il faut également tenir compte des différentes répartitions VP, VG. Au final, il nous manque aussi des salles pour le secondaire.

Virginie Dorthe complète l'explication en démontrant encore la séparation des classes par niveaux. Selon elle, avec les élèves qui ont des besoins particuliers, une classe doit compter 16 à 18 élèves plutôt que 18 à 20 comme annoncé par M. Sterchi et selon la LEO. Elle nous précise toutes les solutions qu'il a fallu trouver pour accueillir tous les élèves à la rentrée, création d'une salle de classe dans une salle couture. La salle de couture a dû être délocalisée en partie sur Morrens et en partie sur Bretigny. Certains élèves finissent dans les corridors quand ils ont besoin de mesures complémentaires par manque de salles. Il y a aussi les élèves allophones du primaire, environ 25 élèves, qui n'habitent pas sur la même commune et qui ne sont pas dans la même année scolaire. 23 élèves ont des mesures renforcées et 48 sont en espace ressources. Donc nous comptons 96 élèves qui ont des besoins spéciaux et qui ont besoin d'espace que nous n'avons pas à disposition.

Il en résulte aussi des problèmes RH car il faut engager du personnel et s'il y a un creux on essaye de les garder car une vague suivante arrive derrière.

Bertrand Fahrni désire savoir si c'est une base légale ou un confort qui régit le nombre des élèves par degré en allemand ou autre. Virginie Dorthe précise que ce n'est pas une obligation légale mais que c'est vivement recommandé. Elle ajoute que la règle du N + 1 s'applique lors de chaque étude.

Jean-Pierre Sterchi nous montre qu'en voyant le nombre de périodes enseignées on peut calculer le nombre de salles qu'on a à disposition et on voit tout de suite qu'il manque une salle de sciences, une salle de TM, une salle multi usage et une bibliothèque. Pour le secondaire nous avons assez de salles de sport mais il en manque pour le primaire. Ce primaire utilise donc ce solde à disposition au secondaire ainsi que les salles de rythmique pour effectuer les heures requises. Il manque donc deux salles de sport pour le primaire, une sur Froideville et une sur Morrens. Une piscine scolaire intercommunale pourrait aussi combler le manque d'une de ces 2 salles.

On peut ajouter à ces besoins, trois salles de cours, des salles de dégagement, un économat supplémentaire, des bureaux pour les doyens, une salle de réunion, un bureau pour la conciergerie et un bureau pour le secrétariat de l'ASICE. Il faudrait construire ceci dans les 5 ans avant la fin de la prochaine législature (2021-2026). Il faudra durant ce temps des locaux provisoires pour 2022 au plus tard.

De plus, les locaux PPLS du Mont devraient déménager au Rionzi, ce qui va éloigner ce Service encore plus de notre établissement. Il faudrait donc également un local PPLS. Les salles de la Cavenettaz ne respectant pas les normes, il faudra également songer à moyen terme à délocaliser ces salles de classes sur un autre site.

Karen Brunisso demande comment cela se fait que la salle de Bretigny, qui est neuve, n'est déjà plus dans les normes requises pour une salle de sport. Seema Ney lui répond que la rénovation de l'ancienne école ne permettait pas la réalisation d'une salle de taille standard, mais qu'elle a été validée par le canton, avec la demande de rénover le terrain de basket, ce qui a été fait.

Bertrand Fahrni énonce que l'horaire finit à 15h15 et que si on mettait une fin d'école plus tard on récupérerait des heures de salle de gym. Virginie Dorthe précise qu'un élève ne doit pas faire plus de 7 périodes par jour. On joue déjà un peu sur le temps de midi pour certaines activités, par exemple les sciences où il manque un local.

Laurent Gattlen désire savoir qui sont les membres du CoDir qui font partie du Copil. Il lui est répondu qu'il s'agit de Pierre-Alain Witzig et Jean-Pierre Sterchi.

Laurent Gattlen désire savoir si on ne pourrait pas utiliser les anciens locaux de la voirie de Froideville pour faire des classes. Jean-François Thuillard répond que ces locaux ont déjà été mis à disposition des sociétés locales.

Bertrand Fahrni désire qu'on lui confirme qu'il faut des salles supplémentaires sur 10 – 15 ans puis que les besoins ne seront pas aussi importants. Il faut donc construire pour environ 15 ans ?

Daniel Busch se sent pris en otage car il faut beaucoup de salles. Mais il pense que d'ici 15 ans, il n'y aura pas moins d'enfants. Les familles qui ont de enfants revendent leur bien à d'autres familles une fois que les enfants sont partis.

Thierry Amy ajoute qu'il y a toujours un tournus dans les quartiers et qu'il n'y aura pas moins d'enfants d'ici 15 ans. De plus, le règlement qui interdit actuellement certaines constructions sera peut-être assoupli. Il pense qu'il faut se montrer ambitieux avec une vision claire sur le long terme. La commune de Cugy songe à extraire le primaire (hormis les 7 et 8P) du secteur Chavanne-Motty pour développer le primaire sur un autre quartier. On doit songer également à l'efficacité du système.

Jean-François Thuillard pense également qu'on ne va pas pouvoir tout faire sur 5 ans mais qu'il faut avoir une vision sur le long terme.

On reprend le budget scolaire.

Bertrand Fahrni souhaite que l'ASICE demande plusieurs offres pour le mobilier ou mieux encore, s'allie à d'autres associations pour faire des commandes plus importantes afin d'avoir de meilleurs prix.
Jean-François Thuillard précise qu'il faut faire attention à la limite financière des appels d'offres.

Nous passons au vote. Le budget est accepté avec une abstention.

Montant total du budget scolaire 2021 : CHF 4'826'792.65 soit un coût à l'élève de CHF 4'636.69.

6. Budget parascolaire 2021

Laurent Gattlen nous lit le rapport de la commission de gestion (le rapport est annexé à ce pv). La commission propose un amendement pour supprimer le budget des auxiliaires du Centre animation d'un montant de CHF 29'500.00 car ce montant n'avait pas été annoncé lors du préavis de lancement du centre.

Jean-Pierre Sterchi relève qu'il est vrai que lors de l'établissement budgétaire du Centre d'animation nous avons oublié de marquer un montant pour les auxiliaires. Il est très difficile d'estimer les effectifs de l'an prochain. Notre animateur fait de la promotion, mais il est vrai que les jeunes ont encore de la peine à venir car l'accueil se fait dans la cafétéria et il n'y a pas de coupure véritable pour eux entre le lieu scolaire et le Centre parascolaire. Ils ont l'impression de rester à l'école. Dans le cahier des charges du deuxième animateur nous avons prévu des moments « hors mur » et d'autre part, il faudra bien de l'aide en cas de maladie, formation ou autre de l'animateur principal. Dès l'été prochain il y aura aussi du travail avec l'installation du centre dans le local du Motty. Le CoDir souhaite aussi pouvoir varier les activités, certains enseignants se sont déjà annoncés pour donner des cours et il faudra bien les rémunérer. Le CoDir demande qu'au moins un montant soit mis à disposition pour permettre un peu de souplesse dans cette gestion.

Jean-François Thuillard passe le budget page après page.

Azdine Bouhedja demande ce que comprend le poste 712.3180.00 abonnements téléphoniques d'un montant de CHF 1'200.00. Ce poste comprend les abonnements des natels des animateurs ainsi qu'une ligne pour le centre ou un 2^{ème} natel.

Jean-François Thuillard ouvre la discussion sur l'amendement proposé.

Thierry Amy propose qu'on suive la proposition du CoDir.

Laurent Gattlen suggère qu'il y a peut-être une incompréhension des animations.

Seema Ney rappelle que selon la loi nous devons accueillir les 7-8P. Comme nous avons 2 sites qui accueillent ces degrés, nous devons donc avoir deux animateurs sur le temps de midi. Le nombre d'enfant accueillis par un animateur est réglementé et le CoDir ne souhaite pas que le nombre d'élèves au centre soit limité. Si l'on veut donner toutes les chances à notre Centre d'animation nous avons besoin de cette souplesse.

Bertrand Fahrni pense qu'il faut bien faire la différence entre la légalité et le confort. Pour le moment peu d'enfants vont à ce centre, c'est le début, mais il semble que 2 animateurs suffisent pour l'an prochain.

Seema Ney rappelle qu'il s'agit là d'un budget, le CoDir ne va pas faire des dépenses si ce n'est pas nécessaire, mais il a besoin d'un peu de souplesse.

Philippe Flückiger annonce que durant la CoVid des incivilités ont eu lieu et que la gendarmerie a demandé à nos communes de trouver aussi une aide avec un éducateur de rue ou de trouver un endroit adéquat où ces jeunes pourraient se retrouver. Ce centre est un élément de réponse à ce qu'attendent nos jeunes. Nous ne sommes pas habitués à ce type d'intervention sociale mais c'est la seule réponse efficace pour gérer ce genre de cas. Nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve et il est judicieux de permettre au CoDir de travailler dans de bonnes conditions.

Laurent Gattlen ne doute pas de l'importance de ce projet mais le budget annoncé lors du préavis ne tenait pas compte de ce poste. Il souhaite que l'on mette un cadre à ce centre. Bertrand Fahrni soutient les dires de Laurent Gattlen.

Jean-Pierre Sterchi souhaite vivement que ce poste soit validé car il s'agit bel et bien d'un oubli du CoDir.

Laurent Chappuis pense qu'il faut faire confiance au Comité de direction.

Nous passons au vote de l'amendement de la commission de gestion : Cet amendement est refusé par 6 voix contre 5 et 6 abstentions.

Laurent Gattlen s'interroge sur le montant de CHF 11'400.00 destinés aux repas pris lorsqu'il n'y a qu'une période sur midi et où les enfants n'ont pas le temps de retourner chez eux. La participation de l'ASICE se fait-elle uniquement sur les repas chauds ou aussi si un enfant va s'acheter son sandwich ?
Le CoDir lui répond que cela se fait dans les deux cas mais qu'il faut que les parents s'annoncent auprès de l'ASICE.

Jean-François Thuillard propose de passer au vote. Ce budget est accepté à l'unanimité des membres présents.

7. Elections du bureau 2021 et complémentaire à la Cogest

Jean-Paul Raemy propose de réélire Jean-François Thuillard à la présidence. Ce dernier est réélu par acclamation.

Il en va de même pour le vice-président Jean-Paul Raemy.

A la commission de gestion, étant donné que Sylvain Amaudruz a démissionné, notre Président propose que Bertrand Fahrni devienne membre de la Cogest et qu'Alberto Fernandez devienne le suppléant à la commission de gestion. Ces deux membres acceptent cette proposition, ils sont donc nommés pour la fin de la législature.

9. Divers et propositions individuelles

Daniel Busch propose qu'une présentation des besoins scolaires soit faite à la population. Jean-Pierre Sterchi lui répond que le Copil doit encore travailler sur ce projet avant de le communiquer à la population.
Daniel Busch relève que nous arrivons en fin de législature et qu'il faudra veiller à passer le témoin aux suivants dans de bonnes conditions.

Virginie Dorthe souligne qu'il faut que le travail se fasse du côté du Copil, puis des municipalités afin que chacun soit prêt à répondre à la population.

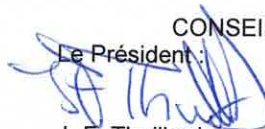
10. Date de la prochaine séance

La prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le mardi 30 mars 2021 à 18h00 pour les comptes 2020.

La séance est levée à 21h25.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Président :


J.-F. Thuillard

La secrétaire :


C. Bovay

LISTE DE PRESENCE DU CONSEIL INETRCOMMUNAL DE L'ASICE 2016-2021

Conseil intercommunal du 29 septembre 2020

	Commune	Titre	Nom	Prénom	Lieu	Signature :
CI	Cugy	Monsieur	Amy	Thierry	1053 Cugy	-
CI	Cugy	Monsieur	Flückiger	Philippe	1053 Cugy	P
CI	Cugy	Monsieur	Fernandez	Alberto	1053 Cugy	Nouveau
CI	Cugy	Madame	De Giuli	Minou	1053 Cugy	P
CI	Cugy	Monsieur	Fahrni	Bertrand	1053 Cugy	P
CI	Bretigny	Monsieur	Mooser	Markus	1053 Bretigny	Excusé
CI	Bretigny	Monsieur	Chappuis	Laurent	1053 Bretigny	P
CI	Bretigny	Monsieur	Heuschkel	Marc	1053 Bretigny	P
CI	Bretigny	Madame	Brunisso	Karen	1053 Bretigny	Sera en retard
CI	Bretigny	Monsieur	Rohner	Marc	1053 Bretigny	-
CI	Morrens	Monsieur	Beuchat	Didier	1054 Morrens	P
CI	Morrens	Monsieur	Raemy	Jean-Paul	1054 Morrens	P
CI	Morrens	Madame	Binggeli	Virginie	1054 Morrens	P
CI	Morrens	Monsieur	Busch	Daniel	1054 Morrens	P
CI	Morrens	Monsieur	Staehli	Frédéric	1054 Morrens	Excusé
CI	Froideville	Monsieur	Thuillard	Jean-François	1055 Froideville	P
CI	Froideville	Monsieur	Gattlen	Laurent	1055 Froideville	P
CI	Froideville	Monsieur	Blaser	Albert	1055 Froideville	P
CI	Froideville	Monsieur	Bouhedja	Azdine	1055 Froideville	P
CI	Froideville	Monsieur	Von Rohr	Cédric	1055 Froideville	Sera en retard P 18h50'

Comité de direction

CD	Froideville	Monsieur	Witzig	Pierre-Alain	1055 Froideville	P
CD	Cugy	Monsieur	Sterchi	Jean-Pierre	1053 Cugy	P
CD	Bretigny	Madame	Ney	Seema	1053 Bretigny	P
CD	Morrens	Madame	Cruchon	Katia	1054 Morrens	P

Invités

Suppléants

[illegible]